

Février 2021

Charte de publication du Plan France Médecine Génomique 2025

La charte de publication du PFMG2025 édicte les règles de publication des articles scientifiques et méthodologiques qui émaneront de la mise en œuvre du PFMG2025 et de l'analyse des données générées par celui-ci.

Domaine d'application de la Charte

Plusieurs types de publications peuvent émaner du PFMG2025 :

- publications méthodologiques relatives aux protocoles, aux études de faisabilité, à l'organisation et aux circuits mis en place dans le cadre du PFMG2025 ;
- publications décrivant des jeux de données ;
- publications relatives aux résultats du volet sanitaire du PFMG2025 (description des résultats génomiques par cohortes de patients, impact des résultats sur la prise en charge des patients) ;
- publications de cas cliniques ;
- publications de résultats scientifiques s'appuyant sur des données générées dans le cadre du PFMG2025 ;

La Charte de publication du PFMG2025 s'applique à l'ensemble de ces publications scientifiques, qu'elles soient sous la forme de manuscrits publiés dans des journaux à comité de lecture, de pré-publications, de résumés de conférences, de présentations affichées ou orales dans des conférences.

La publication dans des revues en langue anglaise, indexées, à comité de lecture, est à privilégier.

Règles concernant les auteurs

1 - Les articles décrivant la mise en place d'organisations associées au plan, des résultats du volet sanitaire du PFMG2025 ou des jeux de données sont signés uniquement par un collectif regroupant tous les participants au projet ;

2 - Les articles présentant des résultats scientifiques ou des cas cliniques seront signés par les personnes ayant été intellectuellement impliquées dans le projet et suivront les règles de la charte des publications d'Aviesan. Une signature collective peut également être apposée pour certains auteurs.

La charte de publication Aviesan est consultable ici : <http://aviesan.fr/mediatheque/fichiers/version-francaise/lire-la-charte-des-publications>

Règles concernant les remerciements

Le PFMG2025 doit être cité dans les remerciements des publications concernant des cas cliniques ou des projets de recherche s'appuyant sur des données générées dans le cadre du PFMG2025, avec la phrase : « Cette recherche a été rendue possible grâce à l'accès aux données générées par le Plan France Médecine Génomique 2025/ This research was made possible through access to the data generated by the France Genomic Medicine Plan 2025 »

Les personnes ayant consenti à la réutilisation de leurs données doivent être remerciées.

Les financeurs doivent être également être remerciés, avec la référence précise du financement.

Validation des publications par le COMOP

Les publications signées par un collectif devront être validées par le COMOP, afin de s'assurer de la cohérence avec le PFMG2025. Elles devront être envoyées à l'équipe de coordination du PFMG2025 au moins deux semaines avant la date de la réunion du COMOP.

La validation du COMOP n'est pas requise pour les autres publications.

Modalités de publication

Les auteurs enverront les références bibliographiques des articles publiés à l'équipe de coordination du PFMG2025.

Pour les publications de résultats, ils joindront un résumé des résultats rédigé en langage accessible à tous qui sera mis en ligne sur le site internet du PFMG2025.

Ils s'engagent à publier les résultats dans des revues en accès ouvert ou déposer les publications dans l'archive ouverte pluridisciplinaire HAL.